



La tournée 2022-2023 du président

En janvier 2023, J'INVITE le président dans mon école!

La pandémie a créé une distance entre nous. Cette tournée sera le moment de construire des ponts, ensemble! Et pour bien vous représenter, quoi de mieux qu'aller à votre rencontre dans votre milieu!

Vous êtes membre du Syndicat de Champlain et souhaitez inviter le président dans votre école? [Inscrivez-vous ici](#) en choisissant deux dates pour la visite. Nous vous confirmerons le moment de la visite à l'avance.

Si la demande est trop importante, nous devons faire un choix parmi toutes les demandes reçues, les écoles sélectionnées recevront une confirmation par courriel.

La guignolée des femmes



En raison des importants travaux de rénovation dans nos locaux, nous ne ferons pas la collecte de denrées au profit des centres d'hébergement pour femmes cette année.

Nous vous invitons à la place à faire un don monétaire.

Pour donner au Carrefour pour Elle de Longueuil, rendez-vous sur leur site Internet à www.fondationcarrefourpourelle.org/donnez/. Plusieurs moyens y sont suggérés pour faire un don, incluant un paiement en ligne. Merci de votre générosité, merci pour elles!

Projets et mesures visant à atténuer la pénurie de personnel

En août dernier, le ministère de l'Éducation s'engageait à fournir une enveloppe de 12,41 M \$ pour la mise en œuvre de projets ou de mesures émanant des parties locales pour l'ensemble des centres de services scolaires et des commissions scolaires, dont les syndicats sont affiliés à la FSE-CSQ.

Il appartenait aux parties locales d'élaborer des projets ou des mesures visant à atténuer les effets de la pénurie de personnel enseignant suivant les modalités qu'elles jugeaient appropriées.

L'approbation des projets ou des mesures était confiée à un comité paritaire (trois représentants de la FSE-CSQ et de l'APEQ et trois représentants de l'employeur) qui était chargé d'évaluer les projets et les mesures soumis conjointement en plus de faire le suivi de leur réalisation au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Afin de répondre à cet appel d'offres, nous avons préparé conjointement avec le Centre de services des Patriotes, une série

de demandes, dont une qui vous concerne directement.

Cette entente s'applique uniquement au secteur de la formation générale des jeunes. Ces projets devaient être soumis au plus tard le 15 septembre 2022, afin qu'ils puissent, si approuvés par un comité national, être applicables pour l'année 2022-2023.

Des 12 projets soumis conjointement à Québec, 6 ont été retenus pour une valeur totale de 633 250 \$. Nous avons depuis eu des rencontres avec la partie patronale afin de convenir des modalités opérationnelles de ces projets que voici.

Projet 1 : Accompagnement des enseignants non-légalement qualifiés (ENLQ) par des enseignants d'expérience – 50 000 \$: Offrir un incitatif financier aux enseignantes et enseignants qualifié(e)s qui, sur une base volontaire, accompagnent et coachent (observation et rétroaction) des ENLQ au-delà de leur semaine régulière de travail.

Suite à la page 2

Important : Mise à jour de la liste de priorité d'emploi

Selon la clause 5-1.14.10 de l'Entente locale, la liste de priorité d'emploi doit être mise à jour en décembre, chaque année.

Essentiellement, le Centre de services scolaire procède alors à trois ajustements :

- identifier les enseignantes et les enseignants qui ont complété leur évaluation et qui sont dorénavant admissibles à des contrats à temps plein;
- ajouter le nom de celles et ceux qu'il doit inscrire parce qu'ils ont obtenu un premier contrat à temps partiel ou à la leçon ou une suppléance de plus de 20 jours;
- enlever le nom de celles et ceux qui ont obtenu un contrat à temps plein, le nom de celles et ceux dont l'évaluation est négative ainsi que le nom de celles et ceux qu'il radie.

Procédure pour la mise à jour de décembre

Tous les enseignants inscrits ou nouvellement inscrits à la liste de priorité recevront, le 14 décembre prochain, un avis

par courriel qui leur indiquera la procédure à suivre. Ils auront alors du 14 décembre 2022 jusqu'au 9 janvier 2023 à 23 h 59 pour consulter, modifier et valider leurs préférences personnelles.

Immédiatement après avoir enregistré les données de son dossier, une confirmation par courriel est envoyée à l'enseignant. Cela permet de s'assurer que l'opération a fonctionné.

Les informations transmises seront valides à compter du 30 janvier 2023, et ce, pour tout le reste de l'année scolaire 2022-2023. Si vous ne confirmez pas (ou ne modifiez pas vos informations), le CSSP continuera d'appliquer les informations de la mise à jour de juin dernier.

Intérêt pour un contrat à temps plein

Il est important de mentionner que les enseignants auront l'opportunité de faire connaître leur intérêt pour un contrat à temps plein en cochant la case prévue à cet effet, et ce, même s'ils n'ont pas terminé le processus d'évaluation de 180 jours. (clause 5-1.14.12 A))

Suite à la page 2



Projets et mesures visant à atténuer la pénurie (suite)

Depuis le début de l'année, plusieurs enseignants ont accompagné ou soutenu des enseignants NLQ. Certains ont reçu une compensation en temps ou en argent, mais plusieurs l'ont fait à l'extérieur de leur tâche régulière. Ce projet permet ainsi de reconnaître, en accordant un montant d'argent, l'accompagnement qu'a fait (ou qu'il sera appelé à faire), un enseignant au regard d'un ENLQ. La compensation sera basée sur le versement au 1/1000 avec un diviseur de 60 minutes. Je vous invite à discuter avec vos directions afin de connaître les modalités qui s'y rattachent.

Projet 2 : Rémunération en sus de la tâche régulière au secondaire – 100 000 \$: Bonifier le traitement des enseignantes et enseignants au secondaire qui acceptent de prendre des groupes en plus de leur tâche habituelle afin de faire reconnaître les autres tâches professionnelles inhérentes à la tâche.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, nous avons conclu une entente avec la partie patronale afin d'ajouter 18 minutes par période de 75 minutes lorsqu'un enseignant du secondaire accepte volontairement d'ajouter 1 groupe à sa tâche déjà à 100 %. Les écoles qui utilisaient cette entente devaient assumer à même leurs budgets l'ajout des 18 minutes additionnelles qui servent à reconnaître les autres tâches professionnelles (les ATP) inhérentes à l'ajout d'un groupe. Avec ce projet, nous avons convenu, avec la partie patronale, de bonifier de 18 à 22 minutes chaque période additionnelle d'enseignement et d'assumer par ce projet le coût de ces 22 minutes. Cette modification est applicable depuis le 14 novembre dernier.

Projet 3 : Modification des règles de formation de groupes (RFGE) – 100 000 \$: Permettre à des équipes-écoles de modifier les RFGE et offrir une bonification des montants prévus aux dépassements.

Les règles de formation de groupes des élèves relèvent du chapitre 8 de l'Entente nationale et sont un des éléments de la tâche de l'enseignant. Comme nous sommes rendus à la mi-novembre, il est utopique de penser que nous pourrions revoir la composition de certains groupes d'élèves. Cependant, et avec la participation d'enseignants volontaires, une école pourrait proposer des RFGE qui sortiraient du cadre conventionné et permettraient de suppléer au manque d'enseignants. La somme rattachée à ce projet pourrait ainsi permettre de compenser l'enseignant qui volontairement accepterait de modifier le maximum d'élèves soit par le dépassement temporaire d'élèves dans la classe ou exceptionnellement d'un enseignant

comodal VOLONTAIRE. Chaque école qui souhaiterait proposer une règle différente concernant la formation de groupes d'élèves devra soumettre son projet au service des ressources humaines qui l'examinera ensuite avec le Syndicat pour une approbation conjointe avant sa mise en application.

Projet 4 : Accompagnement des enseignants NLQ et LQ par des enseignants retraités – 230 000 \$: Accompagnement et coaching (observation et rétroaction) en classe réalisés par des enseignant(e)s qualifié(e)s retraité(e)s auprès des nouveaux enseignant(e)s qualifié(e)s et NLQ selon les besoins.

En plus de compenser certains enseignants afin d'accompagner les NLQ, nous serons en mesure de financer la prestation d'enseignants retraités qui pourront soutenir les enseignants NLQ et ceux en début de carrière.

Projet 5 : Conception de formations en ligne interactives – 100 000 \$: Financement de la conception de formations en ligne interactives, par un consultant externe spécialisé en développement de formations e-learning, destinées aux nouveaux enseignant(e)s 0-5 ans (incluant les NLQ). À titre d'exemple, une simulation virtuelle de gestion de classe, un journal de bord virtuel interactif, des planifications de situation d'enseignement-apprentissage contextualisées au champ de pratique, etc.

À partir du microsite VIE IP, site dédié à l'accompagnement des nouveaux enseignants en insertion professionnelle et aux ENLQ, qui a été lancé le 17 novembre dernier, le Centre de services souhaite bonifier l'offre d'accompagnement en ajoutant des capsules de formations en ligne interactives sur la gestion de classe. Un appel d'offres sur invitation a été publié à cet effet la semaine dernière. Si le processus d'octroi de contrat est concluant, ces capsules seront disponibles sur le microsite d'ici l'été prochain.

Projet 6 : Formation universitaire – 53 250 \$: Financement à 100 % des frais de scolarité des ENLQ rattachés à la maîtrise qualifiante ou à des études qui mènent à la qualification légale en enseignement.

Le remboursement des frais de scolarité vise uniquement les cours réussis pour l'année scolaire 2022-2023 pour les enseignants NLQ. Ainsi, le comité de perfectionnement centralisé remboursera les frais de scolarité pour les enseignants NLQ pour les cours suivis et réussis entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023.

Mark Infante

Important : Mise à jour de la liste de priorité d'emploi (suite)

Inscription dans un autre champ

Il est possible pour un enseignant d'être inscrit dans plus d'un champ ou d'une discipline, à condition qu'il réponde à l'un ou l'autre des critères de capacité prévus à la clause 5-3.13 de la convention :

- avoir un brevet spécialisé ou un certificat spécialisé pour la discipline visée;
- avoir l'expérience d'enseignement d'au moins un (1) an à temps complet, ou l'équivalent à temps partiel, dans la discipline visée à l'intérieur des cinq (5) dernières années;
- avoir complété quinze (15) crédits de spécialisation dans la discipline visée, dans le cadre d'un même programme d'études.

L'enseignant doit alors l'indiquer sur le formulaire Web et faire parvenir les relevés de notes pertinents ou les attestations

d'expérience pertinente si celle-ci n'a pas été acquise au service du CSSP.

Il faut cependant avoir en tête qu'en vertu de l'entente locale, seul le critère a) permet d'obtenir un contrat à temps plein régulier.

Mise en garde

Notez que l'entente locale prévoit que le fait de refuser pour une 2^e fois dans la même année scolaire un contrat à temps partiel qui correspond à ses préférences est un des motifs de radiation à la liste de priorité.

Il est donc important que les préférences et les disponibilités des enseignants inscrits à la liste de priorité reflètent bien leurs intérêts et leur réalité.

Mark Infante

